



## ma gazinière neuve et les accessoires pas garantis, normal ?

Par **MARRA**, le **12/05/2011** à **11:59**

Bonjour,

j'ai acheté en mars une gazinière qui est garantie par le fabricant.Or, en fermant la porte du four un bouton a sauté et le magasin chez qui je l'ai commandée (je ne sais pas si je peux mettre le nom : Costkill) me dit que le fabricant ne garantit pas les pièces comme les boutons alors il va essayer de les commander mais le fabricant ne se déplacera pas. Est ce normal ?

Pourtant sur le site de Coskill il y a inscrit : " *les conditions, ainsi que la durée de la garantie d'un produit sont définies par le fabriquant. En général la garantie constructeur couvre le remboursement des pièces de rechanges et de la main d'oeuvre mais pas les déplacements éventuels (sauf exception : voir détail ci-dessous).*

*Gros électroménager & Enacstrable*

*Garantie Costkill : Pièces, main d'oeuvres et déplacement*

*Sauf Micro-ondes : Garantie Costkill 1 an, pièces et main d'oeuvre)*

*Durée : 2 ans*

je vous remercie d'avance pour vos réponses  
Cordialement

Par **Domil**, le **12/05/2011** à **12:44**

Avez-vous souscrit l'extension de garantie du vendeur ?

Par **MARRA**, le **12/05/2011** à **13:05**

Non je ne l'ai pas souscrit, je n' ai que la garantie du fabriquant qui est de 2 ans.  
Merci pour votre 1ère réponse  
Cordialement

Par **MARRA**, le **16/05/2011** à **13:43**

Bonjour,

Pas de suite à mon message ????????????????

merci quand même

Cordialement

Par **Domil**, le **16/05/2011** à **14:01**

Si le fabricant ne le fait plus, que ce n'est pas garanti, sauf à prouver un vice caché (expert etc.), vous ne pouvez que tenter d'adapter un bouton existant

Par **MARRA**, le **16/05/2011** à **15:43**

Voici ce qu'il y a écrit en gras au sujet de la garantie du constructeur : ça ne veut pas dire que hors mis les déplacements le pièce de rechange et la main d'oeuvre sont couvertes ?

**Pourtant sur le site de Coskill il y a inscrit : " les conditions, ainsi que la durée de la garantie d'un produit sont définies par le fabricant. En général la garantie constructeur couvre le remboursement des pièces de rechanges et de la main d'oeuvre mais pas les déplacements éventuels (sauf exception : voir détail ci-dessous).**

ce week end, j'ai eu un coup de fil du vendeur disant qu'il allait recevoir le bouton mais qu'il me fallait le monter seule. Pourtant dans l'encart que j'ai envoyé en gras on parle de main d'oeuvre  
merci beaucoup

Par **Domil**, le **16/05/2011** à **17:29**

[fluo]En GENERAL[fluo]

Donc il faut se référer à la garantie constructeur.

Vous avez déjà eu le bouton, c'est bien. Le remettre ce n'est pas compliqué quand même.

Vous allez faire venir, à vos frais, un gars pour mettre un bouton (minimum 100 euros, et ça peut monter au delà)

Par **MARRA**, le **16/05/2011** à **17:55**

merci,

j'espère que ce n'est pas compliqué car je ne l'ai jamais fait et c'est une gazinière à gaz  
je vous remercie encore  
Cordialement